Texte 3 : Article de presse sur l'évaluation ; Pierre Merle us magazine N°735 du 19 octobre 2013

Entretien



Pierre Merle est agrégé de sciences économiques et sociales et professeur de sociologie à l'IUFM de Bretagne. Il s'est penché sur les problématiques de l'évaluation, du droit au sein de l'école ou de la ségrégation scolaire.

« Ce qui est conçu comme des solutions constitue une partie centrale du problème »

L'US: En France, la problématique de l'évaluation des élèves tourne très souvent autour de la question de la notation comme mode d'évaluation. Ce mode d'évaluation fait toujours débat. Pourquoi la remettre en cause ?

Les pratiques actuelles de notation posent trois types de problèmes. Le premier tient au fait que la notation ne permet pas une évaluation fiable des compétences d'un élève. Corrigées plusieurs fois, les copies des élèves n'obtiennent pas les mêmes notes et, quelle que soit la discipline, les écarts de notes sont considérables. Ce résultat a été montré plusieurs centaines de fois! Le second problème, moins connu, mais également largement montré, tient à l'existence de « biais de notation », équivalents à des erreurs systématiques de notation. Les élèves redoublants et en retard, ainsi que les garçons et les enfants d'origine ouvrière font, à compétences scolaires égales mesurées par des tests ano-

nymes, l'objet d'une notation moins favorable. Le troisième problème, en partie spécifique à la France, résulte d'un barème de notation dans lequel les notes inférieures à la moyenne, de zéro à 9, sont particulièrement nombreuses. Cette spécificité française favorise une démotivation particulièrement fréquente parmi les élèves français.

L'US: Pourtant, vos derniers écrits ne proposent pas une abolition radicale de l'évaluation par la notation. Pourquoi ? Est-ce une perspective irréaliste en France ?

L'expérience actuelle des classes sans note est une innovation étrange car la note est présente dans la quasi-totalité des systèmes éducatifs, y compris les

plus équitables et les plus efficaces. La suppression de

la note n'est pas une bonne solution si elle n'est pas remplacée par un mode d'évaluation fiable des compétences des élèves, qui est nécessaire aux processus d'apprentissage et à l'orientation. La note remplit très mal cette fonction d'évaluation pour les raisons indiquées ci-dessus mais elle l'assure tout de même. Pour l'instant, dans le cadre du socle commun, la note ne peut être remplacée par le livret personnel de compétences. Celui-ci exige un difficile travail de mise en œuvre si bien que l'expérience des classes sans note revient grosso modo à dire aux professeurs : « les notes sont un problème, débrouillez-vous pour faire sans elles! ». Cette démarche n'est pas satisfaisante. Pour réussir, l'innovation doit être pensée en amont, faire l'objet d'un suivi pour assurer des ajustements indispensables, et déboucher sur une évaluation finale.

L'US : Il existe plusieurs manières de pratiquer l'évaluation par notation, notamment selon les pays. Quelles pistes nous fourniraient-elles pour faire évoluer l'évaluation par notation ? Dans une optique de changement des pratiques de notation, il serait judicieux de s'inspirer des pratiques d'évaluation et de notation en vigueur dans les systèmes éducatifs performants. À titre d'exemple, en Finlande, école la plus efficace et la plus équitable, les exercices des élèves font l'objet d'une notation allant de 4 à 10/10. Un 4/10 signifie échec dans l'exercice; 5 : suffisant; 6 : moyen; 7: satisfaisant; 8: bien; 9: très bien; 10: excellent. Avec un 4/10. l'élève sait parfaitement qu'il a échoué à son exercice. Cette note basse présente toutefois le grand avantage de ne pas enfoncer l'élève. Il lui est possible d'avoir un 5/10, voire un 6/10 et, finalement, d'obtenir la moyenne. Il en est autrement en France : un 5/20 supprime tous espoirs ultérieurs d'obtention de la moyenne car un élève en difficulté sait bien qu'il n'aura jamais 15/20... La

recherche a bien établi aussi que les notes mises aux devoirs des élèves exercent un effet sur leurs progressions scolaires. Les notations sévères – même si les professeurs se disent « justes » – favorisent le découragement et le décrochage.

Ce qui caractérise l'évaluation des élèves finlandais est l'existence d'évaluations chiffrées avec peu de notes basses et, aussi, d'évaluations standardisées fréquentes. Il s'agit d'évaluations qui permettent d'obtenir une connaissance comparative du niveau des élèves. Ces évaluations nationales ne font pas l'objet de publicité. Le principe n'est pas de montrer du doigt les établissements qui connaissent des difficultés mais d'apporter des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent dans le cadre d'évaluation de ceux-ci. Il faut aussi préciser que le redoublement n'existe pas ou exceptionnellement, seulement en fin de collège, pour préparer l'entrée en lycée. Dès qu'un élève est en difficulté, il fait l'objet d'une aide individualisée. La non-mise à l'écart des élèves en difficulté scolaire,

par une note stigmatisante, un redoublement ou une filière de relégation, est au fondement du système non ségrégatif finlandais. L'école allemande a des caractéristiques également instructives. Outre un barème de notes restreint, de 1 (excellent) à 6 (pour une copie blanche) et une moyenne à 4. le nombre de filières de scolarisation a été réduit depuis 2000 en raison du « choc PISA », c'estadire les mauvais résultats des collégiens allemands. L'école française est un contre-modèle. Pas de « choc PISA » et. paradoxalement, une partie essentielle des politiques éducatives consiste à différencier : créer des filières, multiplier les labels, développer les options distinctives... Ces politiques de différenciation renforcent les hiérarchies scolaires au détriment des apprentissages. Ce qui est conçu comme des solutions constitue une partie centrale du problème...

